# DEPARTEMENT DU JURA CANTON DE BLETTERANS COMMUNE DE LARNAUD

Tél/Fax: 03.84.44.43.00

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux janvier (22 janvier 2019), à 20h30,

le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Philippe ANTOINE**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2019

**Présent(e)s**: ANTOINE Philippe, BORNOT-FAIVRE Carine, CHATOT Céline, COUILLEROT Andrée, GUERRET Laurent, GUICHARD Virginie, GUILLEMIN Noël, GUYOT David, Jean-Yves NOBLET, NOBLET Patrick, TISSOT Thierry.

Absent excusé: GAVAND Pierre

Secrétaire de séance : CHATOT Céline.

Nombre de conseillers: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 12 - Présents : 11- Votants : 11

## **DIVERS**

## I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DE CONSEIL:

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2018

#### II - URBANISME

## 1. Suivi des dossiers d'urbanisme :

M. le maire informe les élus : qu'une déclaration préalable de travaux portant sur la construction d'un abri de jardin est en cours d'instruction.

#### III - POLE MULTISERVICE PERI ET EXTRA SCOLAIRE

M. le Maire informe les élus que l'entreprise MYOTTE ayant repris les chantiers de l'entreprise NOUVEAU a sous-traité la fabrication des panneaux et que les travaux devraient reprendre dans le courant du mois de février.

Il les informe également de l'attribution d'une subvention de 46 500 € par la Caisse d'Allocations Familiales du Jura.

Il confie à Thierry TISSOT le soin de contacter divers organismes spécialisés dans la mise en place de city-park (à concrétiser après la construction du pôle multiservice péri et extra scolaire).

## V AFFAIRES SCOLAIRES

En accord avec les enseignants, il est décidé de maintenir la semaine scolaire à 4jours ½.

## VI – PERSONNEL COMUNAL ET INTERCOMMUNAL

Plusieurs mouvements de personnel sont à signaler en ce début d'année :

- Martine CHEVASSUS fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019. Elodie HENRY, dans le cadre d'une mutation interne a sollicité auprès de M. le Maire l'emploi libéré par Mme CHEVASSUS, qui l'a accepté ;
- Les différents postes de travail ont été réétudiés par le Maire et les adjoints en accord avec les employées communales en poste :

- Elodie HENRY remplacera donc Martine Chevassus: son temps de travail réel sera de 36.25h/semaine scolaire annualisé sur l'année, elle remplira les fonctions d'AVS le matin en classe de GS/CP, cantine pour le repas de midi, puis ATSEM en maternelle l'après-midi et directrice des TAP le vendredi après-midi.
- o Fanny FOURNIER aura un temps de travail réel de 25.75h/semaine annualisé sur l'année, elle exercera ses fonctions d'accompagnatrice dans le bus le matin et en fin d'après-midi, d'ATSEM le matin à la maternelle, de garderie le mercredi en fin de matinée et d'animatrice aux TAP le vendredi après-midi. Elle sera également chargée d'effectuer le ménage de la maternelle le vendredi soir.
- Elodie COUTOT, stagiaire CAP Petite Enfance pour 3 mois à la maternelle, est embauchée par la commune jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018/1019, pour un temps de travail de 25h/semaine annualisé jusqu'à la fin août. Elle remplacera Elodie Henry à la garderie du matin et du soir, servira également à la cantine et sera animatrice aux TAP du vendredi après-midi;
- Françoise GANDELIN, contractuelle, embauchée pour remplacer Géraldine Guillemin jusqu'aux vacances d'été, continuera ses fonctions d'agent d'entretien pour le ménage de l'école primaire et de la mairie et assurera elle-aussi le service à la cantine. Son temps de travail sera d'environ 25.50h/semaine.
- o Joëlle DESNOUX, salariée détachée par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille remplira les fonctions d'animatrice aux TAP le vendredi après-midi.
- O Alain LACROIX, employé par la CCBHS ne sera pas remplacé; son travail sera en partie confié à Thierry DANGUY, autre employé CCBHS. Les communes devront faire appel à des entreprises ou à des associations d'insertion pour certains travaux ponctuels. Il convient de faire la liste des travaux effectués localement par Alain Lacroix pour en effectuer la répartition.

Il est à noter que dans le cadre du transfert du péri et extra scolaire à la CCBHS, tous les contrats seront repris par le Communauté de Communes dès le mois de septembre 2019.

#### VII - LOGEMENTS COMMUNAUX

- L'appartement occupé par Cindy CLEMENT jusqu'à la fin du mois d'octobre sera remis en location dès que les travaux de remise en état seront effectués (1er mars);
- Les élus sont informés de la demande de Damien AGOSTINI, locataire du T2 Sud à l'ancienne poste, de résilier son bail de location. Après l'état des lieux et les réfections nécessaires, le logement sera remis en location (probablement courant mars).

### VIII – VOIE VERTE

M. le Maire informe les élus que M. PERNOT, président de du Conseil Départemental a déclaré prioritaire la poursuite du projet de voie verte. Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour la traversée de la Commune de Larnaud. Il propose de créer un Comité de Pilotage pour fournir des projets. Jean-Yves Noblet, Laurent Guerret, David Guyot sont volontaires pour faire partie de ce COPIL auquel ils proposent d'y associer Christian Bonin, cyclo-touriste reconnu.

## IX - BOIS

L'ONF présente le programme de travaux 2019 à réaliser dans les parcelles 9 et 30: plantation de châtaigniers, noyers et autres fruitiers et protection contre le gibier, dégagement manuel de plantations, cloisonnement au giro-broyeur pour un montant de 10 135.32 € HT..

Pour 2019, il est proposé de ne pas participer à la vente du printemps.

## X – BULLETIN MUNICIPAL

En cours de réalisation, il sera distribué début février. M. le Maire précise que le projet de Pôle multservice est exposé dans ce bulletin avec les plans et le montant des devis.

## XI – BANQUET DES ANCIENS

Il aura lieu le 17 novembre 2019..

## XII – TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX

David GUYOT présente les divers travaux urgents à réaliser :

- Réfection du ralentisseur Route de Fontainebrux /CD137
- Réfection du caniveau Rue de l'Eau entre les propriétés DAMAS et COURVILLEµ
- Création d'une tranchée filtrante au droit de la propriété DIAS Carlos
- Rue Aristide Brenot : problème d'accotement et d'eau stagnante à résoudre
- Réfection des accotements Rue du Champ Minet et remise en état du regard bouché par la terre
- Problème de fossé entre les propriétés Ducret et Sanseigne, classé cours d'eau à soumettre à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille
- Refaire une tournée d'enrobé à froid

M. le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, tous les problèmes d'assainissement doivent être traités par le SPANC de la CCBHS, qui a reçu le transfert de compétence de la Commune de Larnaud.

LARNAUD, le 25 février 2019

Philippe ANTOINE, Maire de LARNAUD